



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي

Le Ministre

الوزير

n° 4410 /SPM/2020

Alger, le 23 MARS 2020

Mesdames et Messieurs les Chef·fe·s d'établissements
Mesdames et Messieurs les Président·e·s des Conseils Scientifiques

Objet : Mise en ligne des supports pédagogiques.

Références : Courrier n° SPM/288 du 29 février 2020
Courrier n° SPM/416 du 17 mars 2020

En sus des courriers cités en référence, je demande à l'ensemble des enseignants d'envisager la continuation de l'opération qui consiste à mettre en ligne leurs supports pédagogiques (cours, TD et TP (quand ce type d'enseignement s'y prête)).

Il est important d'assurer un enseignement de la meilleure qualité possible. En effet, s'il appartient aux Chef·fe·s d'établissements d'apporter tout le soutien technique et à veiller à la mise en ligne de l'ensemble de ces supports, je rappelle que la propriété du contenu de ces derniers revient à leurs auteurs et leur accompagnement aux présidents des instances scientifiques (Conseil Scientifique de faculté ou d'Institut et Comité Scientifique de Département).

Cette opération pédagogique nous impose une démarche rationnelle où chaque entité devra faire l'inventaire des supports pédagogiques mis en ligne à ce jour et ceux à venir. Par conséquent, la Direction des Enseignements du MESRS s'attèlera, avec le concours des Conférences Régionales des Universités, à recenser les supports mis en ligne. Il est entendu que l'effort national (production pédagogique) devrait profiter à tous les étudiants à travers le pays.



Enfin, la conjugaison de l'ensemble de nos efforts permettra à l'Université d'assurer le bon déroulement des enseignements et des examens de l'année universitaire en cours. Sa clôture dans de bonnes conditions permettra, avec la collaboration de tous, d'entamer la prochaine rentrée universitaire dans la sérénité.

J'accorde la plus haute importance à l'application de cette démarche.

